

STATUT PROVINCIAL

DU

CANADA.

ANNO REGNI NONO

VICTORIÆ,

DEI GRATIA, BRITANNIARUM REGINÆ.

SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE

CHARLES THEOPHILUS, BARON METCALFE, G. C. B.,

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

EN LA PREMIERE SESSION DU SECOND PARLEMENT PROVINCIAL DU
C A N A D A.

ACTE RÉSERVÉ,

Auquel la SANCTION ROYALE a été subséquemment donnée, et promulguée par Son Excellence CHARLES THEOPHILUS, BARON METCALFE, G. C. B., etc., etc., etc., Gouverneur-Général.